



Sous-direction du
recrutement

DGRH D5

Décision

portant nomination du jury d'admissibilité pour le recrutement externe d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Administrateur-trice systèmes et réseaux, session 2021

N° E2B43IGEEBR

La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

DÉCIDE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admissibilité pour le recrutement externe d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Administrateur-trice systèmes et réseaux, au titre de l'année 2021 :

Madame DUVAL Laurence, maître de conférences de classe normale, présidente, Université de Bretagne occidentale, Brest.

Monsieur NANA Laurent, professeur des universités de classe exceptionnelle, vice-président, Université de Bretagne occidentale, Brest.

Monsieur AUBRY Pascal, ingénieur de recherche hors classe, expert, Rectorat de l'académie de Rennes, Rennes.

Monsieur BOULLE Jean-Christophe, ingénieur d'études de classe normale, expert, Rectorat de l'académie de Rennes, Rennes.

Monsieur DAVID Romaric, ingénieur de recherche hors classe, expert, Université de Strasbourg, Strasbourg.

Madame LE MOAN Corinne, ingénieure d'études hors classe, experte, Ecole nationale d'ingénieurs de Brest, Brest.

Monsieur LESAIN Nicolas, ingénieur d'études de classe normale, expert, Rectorat de l'académie de Rennes, Rennes.

Monsieur BOURHIS Yves, ingénieur d'études hors classe, Université de Bretagne occidentale, Brest.

Madame MARC Valérie, professeure certifiée et assimilée de classe normale, Université de Bretagne occidentale, Brest.

Madame ODAKA Tina, ingénieure de recherche, Institut Français de recherche pour l'exploitation de la Mer, Plouzane.

Madame CARRE Christine, ingénieure d'études de classe normale, suppléante, Université de Bretagne occidentale, Brest.

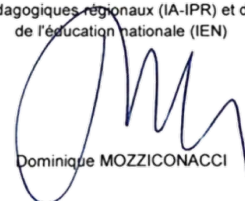
Monsieur VILLENEUVE Michel, ingénieur de recherche de 1ère classe, suppléant, Université de Bretagne occidentale, Brest.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Paris, le 6/05/2021

Pour la ministre de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation et par
délégation,

Le chef du bureau des concours des personnels administratifs,
techniques, sociaux et de santé, des bibliothèques, des ITRF
et des personnels de direction, des inspecteurs d'académie-
inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) et des inspecteurs
de l'éducation nationale (IEN)



Dominique MOZZICONACCI